



COMMUNE
SAINT-MARTIN
VALMEROUX

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN VALMEROUX

Procès-verbal - Réunion du Conseil Municipal

Séance du 9 octobre 2020 à 20h30

Conseillers municipaux présents :

Présents :

M. Christian FOURNIER,
M. Nasreddine DRIDI
M. Michel DELMAS,
Mme Catherine DUFFAY,
M. André GASTON,
M. Olivier CHÂTEAU,
Mme Cécile BADUEL
M. Gabriel RIEU
Mme Élise LAJARRIGE

Excusés :

Mme Marlène BILLOUX
M. Philippe RAVIT,
M. Gilbert CHABRIER-JOURNIAC,
Mme Yvette MARTIN,
M. Jean-Pierre CHANCEL,
Mme Catherine MARTIN,

L'an deux mille vingt, le Vendredi 9 octobre 2020, le Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 5 octobre 2020, s'est réuni en salle du Conseil.

Monsieur Christian FOURNIER, le maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20h30.

Les conseillers présents, au nombre de 9 à l'ouverture de la séance, ont atteint le quorum.

Ordre du jour :

- 1 – Changement d'affectation de locaux communaux - Centre équestre – Suppression du gîte d'étape et transformation en pièce d'accueil sans locaux de sommeil
- 2 – Changement d'affectation de locaux communaux - Ancienne mairie de St Rémy de Salers – Transformation de deux appartements locatifs en deux gîtes communaux
- 3 – Travaux – Fossés de protection au forage de Salles
- 4 – Travaux – Parking route de Fontanges
- 5 – Travaux – Réparation de réseaux (tampons) sur la route CD 922
- 6 – Travaux – Possibilité de pose d'abribus
- 7- Services techniques – Achat d'un véhicule (camion)
- 8 – Commission communale des impôts directs – Désignation des membres
- 9 – Assurances statutaires
- 10 – Contrat de maintenance logiciel bibliothèque
- 11 – Dégrèvement de loyer (- 3 mois : Centre équestre et camping – Pandémie COVID)
- 12 – Questions diverses

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour et indique que la majorité des conseillers excusés ont indiqué vouloir limiter les risques de contact éventuel avec des personnes fragiles vis-à-vis de la pandémie COVID-19. Il demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter l'attribution du forfait communal de fonctionnement de l'école privée St Joseph à l'ordre du jour, ce que le Conseil accepte

1 - Questions diverses – Début de séance

Présentation Réseau ASALEE

Monsieur le maire présente l'infirmière intervenant actuellement sur la maison de santé pour le réseau ASALEE et lui laisse la parole. Celle-ci présente son association, qui existe depuis 2004, soutenue et financée par l'État. Il s'agit d'infirmières coopérant avec le médecin traitant et le patient, pour une prise en charge globale de la maladie, en particulier les maladies chroniques (diabète, troubles cognitifs, accompagnement des enfants surpoids et obésité, sevrage tabac, éducation à l'auto mesure de la tension...). Le but est de faire de l'éducation thérapeutique, et d'aider les médecins traitants, dont la surcharge de travail ne permet plus d'effectuer cette fonction. L'intervention de l'infirmière ASALEE est gratuite pour les patients mais il est demandé aux communes ayant une maison médicale de mettre, si possible, un bureau à la disposition de l'infirmière.

Monsieur le maire propose de mettre un bureau à disposition de l'infirmière ASALEE pour une participation financière de 2 jours par semaine.

2 – Changement d’affectation de locaux communaux - Centre équestre – Suppression du gîte d’étape et transformation en pièce d’accueil sans locaux de sommeil

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des discussions avec Mr DRUBAY, locataire du centre équestre de la Maronne et les services de l’État en charge des commissions de sécurité, il y aurait lieu de transformer l’actuel gîte d’étape -très peu utilisé- en pièce d’accueil et de détente pour les cavaliers de type « club house »

Cette suppression des locaux de sommeil permettrait de créer l’espace convivial qui manque à la structure et de supprimer l’alarme incendie actuellement défectueuse

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres votants,

APPROUVE ce changement d’affectation,

AUTORISE M. le maire à procéder au changement de catégorie d’ERP du centre équestre auprès des services de l’État et de signer tout document à cet effet

3 – Changement d’affectation de locaux communaux - Ancienne mairie de St Rémy de Salers – Transformation de deux appartements locatifs en deux gîtes communaux

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu’il serait intéressant pour la commune de transformer les deux appartements créés à l’ancienne école de St Rémy en deux gîtes communaux. En effet, il est souvent difficile de louer à l’année le plus grand des appartements. La transformation de ces deux appartements en en gîtes permettrait de constituer, en plus de l’offre individuelle, avec les 2 autres gîtes communaux existant déjà sur St Rémy (ancien presbytère) une offre collective qui pourrait intéresser des groupes, associations, comités d’entreprise... Par ailleurs, le revenu financier qui pourrait être généré grâce à ce changement semble positif.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres votants,

APPROUVE ce changement d’affectation,

AUTORISE M. le maire à procéder au changement d’affectation des locaux et de signer tout document à cet effet

4 – Travaux – Fossés de protection au forage de Salles

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que des travaux sont nécessaires à proximité du forage de Salles où le fossé, qui n’a pas été curé depuis plusieurs années, ne permet plus l’évacuation et entraîne une stagnation des eaux qui pourrait être source de pollution.

Il présente au Conseil Municipal deux devis :

- l’un de la SARL GASQUET qui propose le curage du fossé pour la somme de 3 260€ HT
- l’autre de la SARL LACOMBE Frères qui propose - en plus du nettoyage du fossé - un nettoyage de l’accès à la rivière pour permettre une meilleure évacuation et la réalisation d’un enrochement sur 50m linéaires pour la somme de 9 276 € HT dont 5 040 € HT d’enrochement.

Monsieur le maire propose de choisir la solution présentée par l’entreprise LACOMBE mais sans réalisation de l’enrochement pour la somme de 4 236 € HT

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres votants,

AUTORISE M. le maire à mandater l'entreprise LACOMBE pour la réalisation des travaux évoqués pour la somme de 4 236 € HT et à signer tout document à cet effet
DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2020

5 – Travaux – Parking route de Fontanges

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'un parking a été sommairement aménagé il y a quelques années à l'entrée du bourg en venant de Fontanges, que ce parking est très utilisé et qu'il y aurait lieu de l'agrandir. Cette possibilité de stationnement à proximité immédiate du bourg permettrait de limiter celui-ci autour des monuments classés de la commune que sont l'église, la halle à grain et le monument aux morts.

Par ailleurs, la commune ayant fait l'acquisition il y a quelques années du terrain situé juste à côté de ce parking, et donnant sur le Chemin d'Alary, il y aurait la possibilité de créer un sens de circulation avec une entrée du parking située Rue de la Maronne et une sortie située sur le Chemin d'Alary.

Il indique au Conseil Municipal qu'il a demandé 2 devis, l'un à l'entreprise LACOMBE qui propose l'aménagement de ce parking pour une somme de 9 888 € HT et l'autre à l'entreprise RMCL pour une somme de 11 340 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

AUTORISE M. le maire à mandater l'entreprise LACOMBE pour la réalisation des travaux évoqués pour la somme de 9 888 € HT et à signer tout document à cet effet
DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2020

6– Travaux – Réparation de réseaux (tampons) sur la route CD 922

Monsieur le maire indique que des travaux de réparation sur la route CD 922 sont nécessaires au bon fonctionnement des réseaux d'eaux usées.

La communauté de communes ayant compétence pour tout ce qui concerne l'assainissement, le devis obtenu par la municipalité sur cette réparation a été transféré pour action à la communauté de communes du Pays de Salers.

7– Travaux – Possibilité de pose d'abribus

Une prise de contact a été faite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation de deux abribus.

Monsieur le maire indique que ces abribus seraient pris en charge financièrement et matériellement par la Région Auvergne Rhône Alpes, mais la plateforme en béton resterait à la charge de la commune et serait subventionnée à 80%.

8- Services techniques – Achat d'un véhicule (camion)

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que le camion communal doit être remplacé.

Il propose que la commune se dote d'un véhicule type MERCEDES de bonne occasion pour le remplacer.

Ce véhicule devra permettre aux employés communaux de transporter les différents matériels dont ils ont besoin pour leurs missions.

Ce véhicule doit être de faible kilométrage dans l'objectif de pouvoir rendre service à la commune pendant un grand nombre d'années.

Il propose que la commune consacre de 15000 à 17000 € HT à cet achat.
Ce véhicule sera marqué du logo de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants

DECIDE d'acquérir un véhicule de type MERCEDES, de bonne occasion, dans une fourchette de prix de 15000 à 17000 € HT et de faire marquer ce véhicule du logo de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

9 – Commission communale des impôts directs – Désignation des membres

Monsieur le maire rappelle qu'en vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts. La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal. Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de plus de 2000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires. Les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont les suivantes, notamment :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 25 ans minimum ;
- jouir de ses droits civils ;
- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation, Taxe professionnelle).

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 6 titulaires et 6 suppléants.

Le conseil municipal propose la liste de commissaires suivante :

- De droit, Monsieur le maire, Christian FOURNIER
- Madame Annie ANDRIEU
- Madame Catherine BILLOUX
- Monsieur Robert BESSON
- Monsieur Robert DEFRANCE
- Monsieur Jean BEAUJARDIN
- Monsieur Pascal MONTAZ
- Monsieur Xavier GIMENEZ
- Madame Marie PERS
- Madame Ginette FIALEIX
- Monsieur Jean-Pierre BILLOUX
- Madame Denise FAURE
- Monsieur Michel LUC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, 6 titulaires et 6 suppléants pour constituer la liste jointe en annexe.

10 – Assurances statutaires

Ajournée : Monsieur le maire indique que les conditions proposées seront étudiées ultérieurement.

11– Contrat de maintenance logiciel bibliothèque

Le maire explique à l'Assemblée que le contrat de maintenance du logiciel de la Médiathèque « Orphée » arrive à son terme et qu'il convient de le renouveler, pour un montant de 300€/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, accepte ce renouvellement.

12– Dégrèvement de loyer (- 3 mois : Centre équestre et camping – Pandémie COVID)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conséquences économiques pour les activités touristiques du confinement et de la suppression des événements touristiques, en particulier aux mois d'avril, mai et juin liées à la pandémie. Il rappelle au Conseil Municipal que la nouvelle majorité municipale élue en mars s'était engagée à apporter une aide financière en supprimant trois mois de loyer sur la location 2020.

Monsieur le maire explique que les dégrèvements seront effectués par les opérations comptables suivantes :

- Titres effectifs au compte 7067 du budget communal pour le centre équestre et au compte 7588 pour le camping, et ce pour les trois loyers,
- Mandats en contrepartie au chapitre 65 pour les trois loyers des deux établissements

Après renseignements pris auprès des services fiscaux, ce dégrèvement n'est possible que sur les mois suivant la décision du Conseil Municipal. Monsieur le maire propose les dégrèvements suivants :

- Camping Le Moulin du Teinturier : Dégrèvement des loyers d'octobre 2020, novembre 2020 et décembre 2020 pour un total de 2 400 € HT
- Centre Équestre de la Maronne : Dégrèvement des loyers d'octobre 2020, novembre 2020 et décembre 2020 pour un total de 2 299.55 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

AUTORISE M. le maire à effectuer les dégrèvements évoqués
DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal et camping 2020

13 – Attribution du forfait communal de fonctionnement à l'école privée St Joseph - Ajout sur table

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'obligation pour la commune de participer par un forfait communal annuel aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat.

Il fait part au Conseil Municipal de la demande adressée le 14 septembre 2020 par le chef d'établissement de l'école Saint Joseph demandant à la commune le versement du forfait communal pour les 7 élèves domiciliés à St Martin Valmeroux et fréquentant cet établissement.

Le forfait communal s'établissant à 500 € par enfant, le maire propose d'attribuer la somme de 3 500 € (500 € X 7 élèves) au fonctionnement de l'école St Joseph.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

AUTORISE M. le maire à verser le forfait de fonctionnement communal de 3500 € à l'école Saint Joseph

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2020

14 – Questions diverses

- Pandémie COVID-19

Le cluster de Mauriac s'amplifie. Un résident qui revenait de l'hôpital de Mauriac est rentré à la MARPA et était négatif. Au bout de trois jours l'hôpital a appelé pour prévenir qu'il avait séjourné avec un patient positif au COVID. Aujourd'hui il a reçu les résultats d'un nouveau test et il est positif. Cinq conseillers sont donc absents car ils ont été en contact avec des personnes de la MARPA.

- SIETOM de Drugeac

L'assemblée fait part d'un problème de tri sur le point de collecte de Saint Martin Valmeroux : Les consignes de tri sélectif ne sont pas respectées par la population, engendrant des coûts supplémentaires importants pour le SIETOM de Drugeac. Mme Élise LAJARRIGE informe qu'une communication de sensibilisation sera faite sur le site

- Syndicat d'électrification

M. Michel DELMAS et M. Olivier CHATEAU ont retranscrit leur réunion au syndicat d'électrification

- FAL du Cantal

Bilan : 20 enfants en juillet, 10 en août

Bon retour des parents avec le nouveau responsable

Des actions ados sont envisagées pour les ados au printemps et l'été

St Cernin serait également partant

- Visite de deux crèches

Compte rendu des visites de crèches (Naucelles et Ytrac) effectuées par Cécile BADUEL et Christian FOURNIER. Prochaine visite à St Simon la semaine prochaine. Elles ont toutes des modes de gestion différents.

La séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance,
Élise LAJARRIGE

